

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 17<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018, à 19:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller
Mme Nancy Larouche,	conseillère
M. Richard Labbé,	conseiller
Mme Nicole Dufour,	conseillère
Mme Peggy Lemieux,	directrice générale par intérim

Absences motivées : Mme Monique Gagnon, mairesse  
Mme Nathalie Girard, conseillère

Sous la présidence de M. Nicholas Tremblay, maire suppléant

Neuf (9) personnes étaient présentes à l'assemblée.

**Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2018-09-373**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en retirant au point suivant :

Affaires commencées : 7.1) Renouvellement bail – Société d'aide au développement des collectivités du Haut-Saguenay (SADC);

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant au point suivant :

Divers : 9.1) Motion de félicitations à M. Sébastien Pilote pour son film « La disparition des lucioles » sacré meilleur long métrage canadien de la 43e édition du Festival international du film de Toronto ;

9.2) Motion de félicitations au service incendie concernant leurs interventions sur deux (2) incendies – Récupère-Sol et un bâtiment accessoire ;

9.3) Motion de félicitations à la Municipalité de Desbiens – Championnat mondial de pétanques ;

- 9.4) Acceptation d'une soumission –  
Acquisition d'équipement incendie.

## **COMMUNICATION**

Aucune

### **Acceptation des procès-verbaux**

#### **Résolution 2018-09-374**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par M. Jérôme Lavoie  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte les procès-verbaux du 13 août et du 4 septembre 2018, tels que présentés.

### **Acceptation des comptes**

#### **Résolution 2018-09-375**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la liste des comptes portant le numéro 2018-09 de la Municipalité de Saint-Ambroise soit et est acceptée séance tenante, pour un montant de 1 083 212.73 \$.

Que la liste des comptes 2018-09 inclut les versements de la rémunération salariale brute, soit :

➤ Paie #33	18 212.44 \$
➤ Paie #34	19 207.28 \$ régulière
➤ Paie #34	857.14 \$ compensation Danielle B. (remplacement directeur général)
➤ Paie #35	25 985.92 \$
➤ Paie #36	19 444.95 \$
➤ Paie #37	19 415.79 \$ régulière
➤ Paie #37	11 858.15 \$ paiement pompiers (01-11-2017 au 31-05-2018)
➤ Remises fédérales	17 044.03 \$ (paies #24 à #31)
➤ Remises provinciales	33 706.29 \$ (paies #26 à #31)

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que la directrice générale par intérim et/ou la secrétaire-trésorière adjointe soient et sont autorisées à en faire le paiement.

## **CORRESPONDANCE**

Une lettre de Ville de Saguenay concernant la transmission du projet de règlement ARP-150, ARP-149 et ARP-151 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay adopté en 1<sup>er</sup> projet le 4 septembre 2018.

Une lettre de Ville de Saguenay concernant la transmission du règlement VS-RU-2018-98 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-148) ainsi que l'avis vigueur daté du 14 septembre 2018.

## **LES AFFAIRES COMMENCÉES**

Report à la prochaine séance.

## **LES AFFAIRES NOUVELLES**

### **Acceptation du rapport de l'appel d'offres public et acceptation de l'offre de Financière Banque Nationale inc.**

#### **Résolution 2018-09-377**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 septembre 2018, au montant de 144 300 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux (2) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### **1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

17 700 \$	2,50000 %	2019
18 100 \$	2,70000 %	2020
19 000 \$	2,90000 %	2021
19 400 \$	3,05000 %	2022
70 100 \$	3,30000 %	2023

**PRIX : 98,00100**

**COÛT RÉEL : 3,73483 %**

#### **2-. CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DE SAGUENAY**

17 700 \$	4,24000 %	2019
18 100 \$	4,24000 %	2020
19 000 \$	4,24000 %	2021
19 400 \$	4,24000 %	2022
70 100 \$	4,24000 %	2023

**PRIX : 100,00000**

**COÛT RÉEL : 4,24000 %**

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Dufour**

**APPUYÉE PAR Mme Nancy Larouche**

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 25 septembre 2018 au montant de 144 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2008-09, 2012-15, 2010-06, 2011-13, 2012-02 et 2015-02. Ces billets sont émis au prix de 98,00100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 144 300 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2018**

**Résolution 2018-09-378**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite emprunter par billets pour un montant total de 144 300 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2018, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2008-09	60 600 \$
2012-15	6 100 \$
2010-06	22 800 \$
2011-13	9 000 \$
2012-02	28 800 \$
2015-02	17 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2012-15, 2010-06, 2011-13, 2012-02 et 2015-02, la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise avait le 24 septembre 2018, un emprunt au montant de 127 300 \$, sur un emprunt original de 412 400 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2008-09, 2012-15, 2010-06, 2011-13 et 2012-02;

**ATTENDU QUE**, en date du 24 septembre 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU QUE** l'emprunt par billets qui sera réalisé le 25 septembre 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**ATTENDU QU'**en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2008-09, 2012-15, 2010-06, 2011-13 et 2012-02;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Dufour**

**APPUYÉE PAR M. Richard Labbé**

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 septembre 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mars et le 25 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la directrice générale par intérim ou secrétaire-trésorière adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2019.</b>	<b>17 700 \$</b>	
<b>2020.</b>	<b>18 100 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>19 000 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>19 400 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>20 100 \$</b>	<b>(à payer en 2023)</b>
<b>2023.</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2012-15, 2010-06, 2011-13, 2012-02 et 2015-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE**, compte tenu de l'emprunt par billets du 25 septembre 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2008-09, 2012-15, 2010-06, 2011-13 et 2012-02, soit prolongé de 1 jour.

### **Acceptation des formations du Service incendie – Opérateur autopompe et désincarcération pour l'automne 2018**

#### **Résolution 2018-09-379**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par M. Jérôme Lavoie  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise délègue onze (11) pompiers à la formation de désincarcération et cinq (5) à la formation d'opérateur d'autopompe le tout, tel que proposé par le service incendies de la MRC du Fjord.

Que les candidats suivants soient délégués pour assister à ces dites formations :

#### **Désincarcération**

Pierre-Luc Morin  
Dany Bouchard  
Éric Asselin  
Luc Gaudreault  
Jonathan Bernier Fournier  
Sébastien Brassard  
Rémy Ouellet  
Patrick Boily  
Daniel Santerre  
Jonathan Brassard  
Pascal Tremblay

#### **Opérateur d'autopompe**

Pierre-Luc Morin  
Maxime Girard  
Marc Pedneault  
Raphaël Tremblay  
Luc Morin

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'estimation des coûts de formation à près de 5 000. \$, dont la Municipalité bénéficiera d'une aide financière dans le cadre du Programme volet III du ministère de la Sécurité publique.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de mandater la Ville de Saint-Honoré afin de délivrer les formations telle qu'énumérées ci-haut.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à procéder à l'inscription des pompiers auxdites formations.

### **Autorisation d'installation de signalisation – trois « arrêt » sur la rue Blackburn**

#### **Résolution 2018-09-380**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise l'installation de trois (3) arrêts obligatoires sur la rue Blackburn, soit à l'intersection de la ruelle des Écoliers.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise l'achat des panneaux d'arrêt obligatoire nécessaires à cette fin.

### **Autorisation d'un mandat d'honoraires professionnels – médiateur et nomination des représentants municipaux**

#### **Résolution 2018-09-381**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate Me Jean-Noël Tremblay de la firme Simard, Boivin, Lemieux, avocats, dans le cadre de la demande de médiation relativement à un dossier de la CNESST au taux applicable de 160\$/heure et que les sommes nécessaires seront puisées à même le surplus accumulé au 31 décembre 2017.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate Me Jean-Noël Tremblay à nommer les représentants municipaux nécessaires aux travaux ci-haut mentionnés.

### **Demande d'appui auprès de la C.P.T.A.Q. de Mme Suzanne Bouchard – 645, rang Est**

#### **Résolution 2018-09-382**

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie  
Appuyé par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme dans sa résolution 2018-061, accepte d'appuyer la demande à la C.P.T.A.Q. de Mme Suzanne Bouchard, à des fins d'aliénation, dans le but d'agrandir le terrain résidentiel localisé sur une partie du lot 5, rang 1 au cadastre du canton de Bourget.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite demande d'appui.

### **Demande de dérogation mineure de M. Réjean Lavoie – 13, 6<sup>e</sup> Rang**

### **Résolution 2018-09-383**

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie  
Appuyé par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme dans sa résolution 2018-062, accepte la dérogation mineure de M. Réjean Lavoie visant à réduire la marge latérale de 2 mètres tel que prescrit à 0,45 mètre ainsi qu'à permettre qu'un bâtiment accessoire soit implanté face au bâtiment principal, et ce, pour permettre la construction d'une remise localisée sur le lot 5 775 363 au cadastre du Québec (Lot 34-P, rang 6, Canton de Bourget). Cette demande respecte le règlement 2015-18 sur les dérogations mineures.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite dérogation mineure.

### **Demande de dérogation mineure de M. Carl Fortin – 90 et 92, rue Bouchard**

#### **Résolution 2018-09-384**

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie  
Appuyé par M. Richard Labbée  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme dans sa résolution 2018-063, accepte la dérogation mineure de M. Carl Fortin visant à permettre que la hauteur d'un bâtiment accessoire excède celle du bâtiment principal de 0,60 mètre ainsi qu'à autoriser que le bâtiment accessoire empiète de 0,60 mètre dans la moitié avant de la cour latérale, et ce, pour permettre la construction d'un garage sur le lot 5 776 876 du Cadastre du Québec (lots 24-39 et 24-P, rang Est, canton de Bourget). Cette demande respecte le règlement 2015-18 sur les dérogations mineures.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite dérogation mineure.

### **Acceptation de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Ambroise pour la nomination de Mme Carol-Ann Verreault comme nouveau membre du comité**

#### **Résolution 2018-09-385**

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie  
Appuyé par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution 2018-060, procède à la nomination de Mme Carol-Ann Verreault, domicilié au 136 rue L'Espérance Ouest, Saint-Ambroise, comme nouveau membre, et ce, pour un mandat de deux (2) ans avec possibilité de renouvellement.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite un bon mandat à Mme Carol-Ann Verreault.

### **Acceptation pour dépôt du rapport d'activités 2018 – Camp de jour Saint-Ambroise**

#### **Résolution 2018-09-386**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par M. Jérôme Lavoie  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte pour dépôt le rapport d'activités 2018 du camp de jour tel que préparé par la Commission des loisirs, de la Culture et des Sports, représentée par Mme Magalie Bouchard, coordonnatrice loisirs.

Que le rapport d'activités se résume ainsi :

Clientèle desservie	95 enfants
Budget d'opération	43 156. \$
Animateurs engagés	7

Que la Municipalité de Saint-Ambroise tient à souligner la qualité et la participation du camp de jour 2018.

### **Demande de M. Joël Vaillancourt – formation de gardiens avertis**

#### **Résolution 2018-09-387**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande de M. Joël Vaillancourt, formateur et responsable du Corps des Cadets 2572, pour le prêt d'une salle pour le samedi 22 septembre 2018 afin de permettre la diffusion d'un cours de gardiens avertis à 30 jeunes de Saint-Ambroise.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise confirme la gratuité de la location de ladite salle pour la journée du 22 septembre 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires à cette fin.

### **Demande du Club de l'Âge d'Or « Les Reflets Dorés » pour la gratuité d'une salle au Complexe Socio-Culturel – activité VIACTIVE**

#### **Résolution 2018-09-388**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande du Club de l'Âge d'Or « Les Reflets dorés » afin que ce dernier bénéficie d'une gratuité des locaux au Complexe Socio-Culturel pour leurs sessions de vie active, pour toutes personnes intéressées.

Que cette activité soit à titre gratuit et ce, conditionnellement à ce que lors de la diffusion desdites activités qui sont prévues les mardis et jeudis matin se fassent simultanément avec d'autres activités à l'intérieur du complexe Socio-Culturel.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires afin de faire bénéficier le Club de l'Âge d'Or de la gratuité des locaux.

### **Autorisation de collecte de fonds coin rues Simard/Brassard – Fonds de dotation Santé Jonquière – 27 septembre 2018**



### **Résolution 2018-09-389**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande du Fonds de dotation Santé Jonquière pour effectuer un barrage routier qui aura lieu le 27 septembre 2018 au coin des rues Simard/Brassard.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise demande à l'organisme de s'assurer d'avoir les autorisations nécessaires pour effectuer les opérations de barrage en toute sécurité, notamment auprès du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite un franc succès aux organisateurs lors de l'événement.

### **Acceptation pour dépôt – rapport de visibilité de la 26<sup>e</sup> édition du Festival de la chanson et motion de félicitations**

#### **Résolution 2018-09-390**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte pour dépôt le rapport de visibilité de la 26<sup>e</sup> édition du Festival de la chanson de Saint-Ambroise qui a eu lieu du 13 au 18 août 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède également à une motion de félicitations auprès du conseil d'administration, de la directrice générale, ainsi que tous les artisans et bénévoles qui ont fait de la 27<sup>e</sup> édition un franc succès.

### **DONS, SUBVENTIONS ET PLAINTES**

Aucune

### **DIVERS**

### **Motion de félicitations à M. Sébastien Pilote pour son film « La disparition des lucioles » sacré meilleur long métrage canadien de la 43<sup>e</sup> édition du Festival international du film de Toronto**

#### **Résolution 2018-09-391**

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie  
Appuyé par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à une motion de félicitations auprès de M. Sébastien Pilote, originaire de Saint-Ambroise et réalisateur du film « La disparition des lucioles », sacré meilleur long métrage canadien de la 43<sup>e</sup> édition du Festival international du film de Toronto.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise tient à souligner le talent de M. Pilote.

**Motion de félicitations au service incendie concernant leurs interventions sur deux (2) incendies – Récupère-Sol et un bâtiment accessoire**

**Résolution 2018-09-392**

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie  
Appuyé par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à une motion de félicitations auprès du service incendie de la Municipalité de Saint-Ambroise relativement aux interventions des incendies au bâtiment de Récupère-Sol ainsi qu'à un bâtiment accessoire d'un citoyen.

Que la Municipalité tient à remercier le service de sécurité incendie.

**Motion de félicitations à la Municipalité de Desbiens – Championnat mondial de pétanques**

**Résolution 2018-09-393**

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à une motion de félicitations auprès de la Municipalité de Desbiens qui a accueilli la 48<sup>e</sup> édition du Championnat du monde de pétanques qui a eu lieu du 13 au 16 septembre dernier.

**Acceptation d'une soumission – Acquisition d'équipement incendie**

**Résolution 2018-09-394**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de se porter acquéreur de certains équipements incendie concernant les habits de combat d'ici la fin de l'année ;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Labbé

**APPUYÉ PAR** Mme Nancy Larouche

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** le montant approximatif de 9 000. \$ plus taxes applicables soit prélevé

**D'approprier** ces dépenses d'immobilisations au fonds de roulement.

**Levée de l'assemblée**

**Résolution 2018-09-395**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la séance est levée à 19 heures 49 minutes.

Peggy Lemieux  
Directrice générale par intérim

La séance est levée.

Nicholas Tremblay  
Maire suppléant

Peggy Lemieux  
Directrice générale par intérim

### **DISPONIBILITÉ DE FONDS**

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Peggy Lemieux  
Directrice générale par intérim